# 2.7. Union économique et monétaire

# 2.7.1 L'évolution

# 2.7.1.1 (voir feuille) du traité de Rome au rapport Werner

# 2.7.1.2 du rapport Werner au système monétaire européen (voir feuille)

# 2.7.1.3 du lancement du système monétaire européen à Maastricht

# 2.7.1.4 de Maastricht à l’euro et à la zone euro

# 2.7.2 La zone euro

# 2.7.3 La gestion de l’UEM

# 2.7.3.1 La politique monétaire

# 2.7.4 Les aspects positifs et négatifs de l’introduction de l’euro

# 2.7.5 Les institutions

# 2.8 Le budget de l’UE

# 2.9 La PAC

# 3 L’organisation du territoire Belge

# 3.1 L’organisation politique

# 3.2 L’évolution de la Belgique

# 3.2.1 Composantes historiques

# 3.2.2 Composantes sociologiques

# 2.7.1.1 du traité de Rome au rapport Werner : de 1957 à 1970

L'ordre qui régissait les économies de marché d'après-guerre en Europe, en Amérique du Nord et au Japon se fondait sur le système de Bretton-Woods. Il assurait la stabilité monétaire internationale avec l’or et le dollar comme étalon monétaire.

Le **traité de Rome** a mis simplement en place une union douanière et un marché commun permettant la libre circulation des marchandises, des services, des personnes et des capitaux.

Vers 1968-69, les turbulences des marchés imposèrent une réévaluation du mark allemand et une dévaluation du franc français, présageant une nouvelle ère d'instabilité monétaire. Le système Bretton-Woods n'est plus efficace et cela met en danger le prix de la politique agricole commune, plus grande réalisation de la communauté européenne à cette époque.

*Réévaluation et dévaluation : décision unilatérale d'un État de diminuer ou d'augmenter la parité de sa monnaie par rapport aux autres monnaies. Italique*

Lors du sommet de La Haye, **l'union économique et monétaire** (UEM) est consacrée comme un nouvel objectif.

Le premier ministre luxembourgeois Pierre **Werner** expose un processus de création de l'UEM en trois étapes. L'objectif final serait la convertibilité irréversible de monnaie, la libéralisation totale des mouvements de capitaux et la fixation permanente des taux de change.

# 2.7.1.2 du rapport Werner au système monétaire européen : de 1970 à 1979

Les états européens acceptent la proposition de Werner pour une UEM en trois étapes. Cependant, Werner partait du principe que le taux de change par rapport au dollar resterait fixe. Malheureusement les Américains laissèrent fluctuer le dollar cela crée une nouvelle instabilité monétaire en Europe.

Pour redresser la situation en mars 1972, les états membres ont créé le **serpent dans le tunnel**. Un mécanisme destiné à maintenir les fluctuations de leur monnaie (le serpent) dans des marges étroites par rapport au dollar (tunnel)

Monnaie (valeur)

Plancher

Plafond

# 2.7.1.3 du lancement du SME à Maastricht : de 1979 à 1991

L'Europe tente de contrôler l'inflation en créant l’ECU. C'est un panier de monnaies fondées sur la moyenne pondérée de devises du SME.

Dans l’ECU, chaque État intervient en fonction de son poids économique. Par exemple le deutsche mark vaut 35 % alors que le franc belge en vaut 2 %.

L'objectif du SME (système monétaire européen) et de réduire la stabilité des taux de change.

Maastricht : les critères de convergence de Maastricht

|  |  |
| --- | --- |
| **ce qui est mesuré** | **comment c'est mesuré** |
| Stabilité des prix | Harmonisation du taux d'inflation des prix à la consommation |
| Finances publiques saines | Déficits publics exprimés en pour cent du PIB (ce qui veut dire un déficit public pas trop élevé) |
| Finances publiques soutenables | Dette publique exprimée en pour cent du PIB |
| Convergence durable | Taux d'intérêt à long terme |
| Stabilité des taux de change | Écart par rapport à un taux central |

*Déficit public : ce que l'État doit financer sur une année pour équilibrer son budget (emprunt).*

# 2.7.1.4 de Maastricht à l'euro et à la zone euro : de 1991 à 2002

Entre 1994 et 1998, les états membres ont considérablement progressé de la convergence de leurs politiques économiques et ont pris des mesures pour conformer leurs finances publiques aux critères de Maastricht :

* **1998 :** désignation des pays membres de la zone euro (11 des 15 pays de l'union européenne)
* **31/12/98 :** fixation des taux de change
* **janvier 99 :** début de l'euro en Europe, les paiements scripturaux peuvent être payés en euros, la banque passe en euros elle aussi.
* **1er janvier 2002 :** les pièces et les billets en euros sont diffusés à travers toute l'Europe. Les payements se font en euros, ainsi que les contrats.
* **Mars 2002 :** disparition du franc belge et usage exclusif de l'euro.

# 2.7.2 La zone euro :

Au départ, 11 des pays membres de l'Europe se portaient volontaires pour faire partie de la zone euro. Aujourd'hui, 17 des 27 pays de l'union européenne font partie de la zone euro.

La Grande-Bretagne n'y est pas car elle n'a pas voulu perdre le contrôle de l'autonomie monétaire.

Le Danemark et la Suède ne font pas non plus parti de la zone euro des suites d'un référendum négatif.

Les autres ne respectent pas les critères ou ne veulent simplement pas faire partie de la zone euro.

# 2.7.3 La gestion de l'union économique et monétaire

# 2.7.3.1 la politique monétaire

La politique monétaire et gérer non plus par les étaler par l'Europe. C'est une perte volontaire de souveraineté.

# 2.7.4 Les aspects positifs et négatifs de l'introduction de l'euro

En général :

Le premier objectif de la BCE et de maintenir la stabilité des prix dans la zone euro afin de garantir les conditions les plus propices à la croissance et à l'emploi.

L'UEM est bâtie sur plusieurs piliers solides qui ont fait leurs preuves dans la gestion de son fonctionnement :

* le système européen de banques centrales (BCE) assure la stabilité des prix.
* La commission européenne contrôle et évaluer la situation économique dans les états membres et émet des recommandations.
* Le conseil, dans sa composition « affaire économiques et financières » constitue le regroupe : une structure informelle à laquelle sont associés la commission et la BCE.
* Le Parlement européen participe aussi à la gouvernance de l'UEM. Le président de la BCE de lui faire un rapport régulier. C'est ce qu'on appelle le « dialogue monétaire ».

Durant la construction de l'union économique et monétaire, l'inflation a fortement chuté et s'est maintenue par la suite à des niveaux assez faible.

Du point de vue l'entreprise :

Les entreprises sont encouragées à investir. On inflation est élevée et imprévisible, les organismes de crédit comptent une marge de sécurité dans des taux d'intérêt, appelé prime de risque. Avec une inflation basse et stable, ces marges de sécurité ne sont plus nécessaires, ce qui libère des fonds pour permettre aux entreprises d'investir plus, ce qui est profitable à la croissance et à l'emploi.

Les frais de transaction pouvaient être très importants avant l'adoption de l'euro. Les entreprises supportaient une large part de ses coups deux envoyer des biens, des personnes et des capitaux à travers l’UE. Avec la disparition des frais de transaction dans la zone euro, ces fonds peuvent être consacrés à des investissements productifs en termes de croissance et d'emploi, et les échanges intercommunautaires sont encouragés. En outre, l'absence de frais de transaction dans le marché unique rend la zone euro encore plus attrayante pour les investisseurs étrangers.

En tant que plus grande puissance commerciale du monde, la zone représente une destination attrayante pour les pays qui souhaitent étendre leurs activités au sein du marché unique. Les entreprises de la zone Europe facturée et payer en euros, ce qui réduit les coûts et les risques, tout en permettant une meilleure planification des affaires.

En résumé :

Avantage :

* plus grande stabilité, liée à la perte du risque de change : donc, augmentation des investissements, de l'activité économique en général, donc de l'emploi,
* plus grande concurrence, suite à la transparence des prix et coûts libellés en euros : baisse de prix pour le consommateur ;
* contrepoids au dollar ; fin de l'hégémonie du mark ;
* moteur de l'intégration politique plus poussée ;
* via la BCE, maintien des taux d'intérêt bas ;
* stimuler la fusion entreprise et entraîne la construction de grands groupes européens

Inconvénients :

* impossibilité pour un pays confronté à une situation de crise de dévaluer pour renforcer sa compétitivité : recours à des mesures budgétaires et fiscales, parfois sociales, d'où flexibilité accrue du marché du travail ;
* perte de contrôle démocratique sur la politique monétaire ;
* coût du passage à l'euro pour les secteurs publics et privés ;
* difficultés d'adaptation pour certains utilisateurs ;
* stimuler la fusion entreprise entraîne la construction de grands groupes européens

Du point de vue des consommateurs :

Le crédit à la consommation coûte moins cher et son remboursement est moins incertain. Les citoyens peuvent donc emprunter plus facilement de l'argent sans avoir à s'inquiéter outre mesure quant à l'évolution future des taux d'intérêt.

C'est aussi un avantage pour la société, la cohésion sociale et les ménages à faibles revenus. Les brusques variations de l'inflation creusent le fossé entre riches et pauvres. Avec une inflation stable, les moins favorisés sont mieux protégés contre l'érosion de leurs ressources et de leur pouvoir d'achat.

Les coûts des opérations de change au passage des frontières, lettre de transaction, ont disparu dans la zone euro. Cela représente des économies substantielles pour les voyageurs, qu’ils se déplacent pour affaires, pour leurs études ou pour leur agrément. Auparavant, une personne avec 1000 mark allemand en poche et traversait 15 états membres en changeant chaque fois son argent, ce serait retrouvé à son retour avec moins de 500 marks allemands sans avoir acheté quoi que ce soit. Aujourd'hui, quelqu'un qui partirait avec € 1000 arriverait avec la même somme au terme de son périple.

La BCE contribue à la croissance et à l'emploi dans la zone euro.

# 2.7.5 Les institutions

* Le conseil européen : 27 chefs d’état. Ils donnent des impulsions politiques.
* La commission européenne : 27 commissaires.
* Le parlement européen : 736 députés. Ils ont un pouvoir législatif, budgétaire et un pouvoir démocratique.
* Le conseil des ministres : 27 ministres. Ils ont un pouvoir législatif et budgétaire.
* La cour de justice : 27 juges. Ils s’occupent des litiges et s’assurent de l’application de la législation européenne.

# 2.8 Le budget de l’UE

Voir les photocopies (3 grandes ressources et 2 grandes dépenses)

# 2.9 La PAC (Politique Agricole Commune)

L’UE aide les agriculteurs à rester compétitif. Par exemple si un bien vaut 100 euro en Amérique et 105 en Europe, l’agriculteur européen va baisser son prix à 95 et c’est l’UE qui lui rembourse la différence (+10)

Cela a cependant un effet pervers : engendre une surproduction. L’UE va donc imposer des quotas pour réduire la production.

* Questions sur la PAC
	+ Quelle est l’origine de la PAC ?
		- Mettre des quotas sur la production laitière, sanctions prévues si dépassement.
		- Limiter les surfaces de cultures, le nombre d’animaux.
		- Gel des terres obligatoire (c’est-à-dire ne pas cultiver une partie).
	+ Objectifs et moyens pour y parvenir ? (Mis en place par l’UE)
		- Améliorer la qualité des denrées alimentaires (mettre un label sur la qualité du vin puis celle de l’huile d’olive, des fruits et légumes)
			* Système d’étiquetage de la viande bovine et d’identification des bovins (traçabilité parfaite).
			* Incitations financières pour les agriculteurs.
			* Mesures d’encouragement spécifiques pour la reconversion vers l’agriculture biologique.
		- Déterminer l’origine géographique du produit
			* Les ingrédients doivent être traditionnel et leur méthode de production aussi.
			* Plus d’appuis aux entreprises rurales produisant des produits de qualités car le logo est anti-fraude.
		- L’agriculture biologique.
			* Préserver l’écosystème, la structure et la fertilité du sol.
			* Garder un niveau élevé de bien-être animal.
			* Interdire les pesticides, engrais chimiques, herbicides, OGM et diminuer la pollution.
			* Utilisation d’addictifs en très faibles quantités.
			* Des logos biologiques sur les produits.
		- Protéger l’environnement.
			* Assistance financière des agriculteurs qui changent leurs pratiques agricoles (ex : diminuer le nombre d’animaux par terrain, ne pas cultiver les lisières des champs,…)
			* Supporter les couts liés à la protection de la nature.
			* Faire respecter la règlementation environnementale.
		- Règlementation communautaire / alimentaire complètes ; consommateurs accèdent à un maximum d’info (risques, mesures, etc.)
			* Règle pour la sécurité de la production alimentaire destinée à l’humain et à l’animal.
			* Avis scientifique indépendant et accessible au publique.
			* Mesures pour renforcer les règles et contrôler le processus.
			* Droit du consommateur reconnu.
		- Bonne santé des animaux.
			* Prévention des maladies dangereuses, traitement immédiat.
			* Critères sanitaire strict pour être accepté dans l’UE.
			* Pas de souffrances animales inutiles.
			* Pratiques vétérinaires.
		- Améliorer le développement durable.
			* Améliorer l’environnement et l’espace rural.
			* Améliorer la qualité de vie et la diversité économique dans les zones rurales.
			* Améliorer la compétitivité de l’agriculture et de la sylviculture.
		- Conséquence de l’élargissement sur PAC
			* 7 millions d’agriculteurs viennent s’ajouter aux 6 millions des 15 anciens états membres. Ceux-ci proviennent des 12 nouveaux états membre ainsi que 55 millions d’hectares (soit 40% de plus). En conséquence, 10 à 20% de production en plus, qui ne sont donc pas exploités pleinement. Les nouveaux agriculteurs ont accès au marché unique de l’UE, à des prix stables, des payements directs, des mesures pour le développement rural.
			* Les différences médiatisées entre les 15 anciens membres et les 12 nouveaux sont encore plus prononcées (45%) dans les zones rurales (hausse du chômage et diminution des revenus). L’état a prévu de réagir : créer de nouvelles mesures pour les nouveaux états membres.
		- 2 exemples de conséquences sur la vie des agriculteurs avec la PAC
			* Départ à la retraite des exploitants plus âgés.
			* Promotion du tourisme.
			* Installation dans l’exploitation d’équipement de transformation pour permettre aux agriculteurs de mieux valoriser les produits agricoles.
			* Modernisation des bâtiments et des équipements de l’exploitation.

Chapitre 3 : L’organisation du territoire Belge

# 3.1 L’organisation politique

D’un point de vue politique et administratif, la Belgique est divisée en 4 parties :

* Régions linguistiques (4) :
	+ 1963 : régions de langue…
	+ . Française : 5 provinces wallonnes – les 5 communes allemandes.
	+ . Flamande : 5 provinces flamandes
	+ . Allemande : 9 communes
	+ . Franco-néerlandaise : Bruxelles et ses 18 communes
* Régions (3) :
	+ . Wallonne : 5 provinces wallonnes
	+ . Flamande : 5 provinces flamandes
	+ . Bruxelles-Capitale : Bruxelles et ses 18 communes
* Provinces (10) :
	+ Il y a 5 provinces wallonnes et 5 provinces flamandes. A Bruxelles-Capitale, les compétences de la province ont été reprises par la région.
* Communes :
	+ Il y en a à peu près 2500 à la création de la Belgique.
	+ 1976 : Fusion des communes. Elles passent de +/- 2500 à 589 (272 wallonnes – dont 9 germanophones – 308 flamandes et 19 bruxelloises)

# 3.2 L’évolution de la Belgique

Intro : les problèmes sont plus vieux que la création de la Belgique.

# 3.2.1 Composantes historiques

A la chute de l’empire romain, les germains envahissent la région. Cette invasion s’arrête au niveau de la frontière linguistique.

Au XVI Siècle : Les provinces flamandes sont protestantes alors que les provinces wallonnes, sous domination espagnoles, sont catholiques.

Au XVII-XVIII Siècle : La langue française se surimpose en Europe et deviens la langue des classes dominantes.

# 3.2.2 Les composantes sociologiques

La conception de la société est différente. Les flamands ont une conception germanique. C’est-à-dire un peuple, un territoire, un gouvernement fort, un sentiment important d’appartenance à une communauté vis-à-vis de laquelle on a des devoirs. Cela crée une forte identité flamande.

Les wallons ont une conception latine. C’est-à-dire plus sociale, plus individuelle où la personne intègre une société qui lui donne des droits fondamentaux.

# 3.2.3 Conception linguistique

* 1830 : La Belgique est un état unitaire et unilingue.
* 1847 : Naissance du mouvement flamand qui dénonce les anomalies découlant de la seule utilisation de la langue française.
* Peu à peu, des lois linguistiques imposent l’utilisation du néerlandais
	+ . Dans la justice (1873)
	+ . Dans les administrations (1878)
	+ . Dans l’enseignement (1883)
* 1898 : La reconnaissance du néerlandais ainsi que son égalité avec le français est officialisée et deviens une loi.
* 1919 : Instauration du suffrage universel. Le gouvernement devient donc une représentation de la démographie du pays. Et comme il y a une majorité de flamands, ils réclament une flamandisation.
* 1932 : Le gouvernement doit choisir entre un bilinguisme national ou un unilinguisme régional. C’est finalement la deuxième solution qui sera adoptée. Ce choix s’explique par un refus des wallons d’apprendre le néerlandais (inutile en Wallonie) et par une volonté des flamands d’obliger leur bourgeoisie et leur classe dirigeante de parler flamand et non plus français comme c’était le cas à ce moment-là.
* 1947 : Premier et dernier recensement linguistique. La guerre a quelque peu changé la Belgique en favorisant les néerlandophones. Le recensement montre une progression notable du français au long de la frontière linguistique.
* 1900 : Entre 1947 et 1960, on assiste à un double phénomène.
	+ Tendance de la part des gens qui travaillent à Bruxelles de se rapprocher de la ville.
	+ Des bruxellois francophones décident d’acheter des terrains dans la périphérie de Bruxelles et en régions flamande. Cela provoque le boycott du recensement par les bourgmestres flamands. Ils ne veulent pas perdre du territoire au profit de la Wallonie. Et donc, depuis 1947, il est impossible de connaître le nombre de personne parlant le français ou le néerlandais (sauf à Bruxelles).
	+ Comme il n’y a plus de recensement, il faut une loi : la loi Gilson.
* 1963 : Cette loi fixe de manière définitive et irrévocable la frontière linguistique. Cela implique 4 choses :
	+ Il y a quatre régions linguistiques.
	+ Elle fait passer les Fourons dans le Limbourg et Mouscron-Comines dans le Hainaut.
	+ Les communes se trouvant le long de la frontière linguistique bénéficient de facilités pour les minorités.
	+ 6 communes à facilités autour de Bruxelles (Wemmel, Kraainem, Wezembeek-Oppem, Linkebeek, Drogenbos et Rhode-Saint-Genèse).
* 1989 : Bruxelles-Capitale est définitivement délimitée à 18 communes ; mais elle se trouve en Flandre alors qu’elle est majoritairement francophone.

# 3.2.4 Composante démographique

Depuis 1830, il y a toujours eu plus de flamands que de wallons. Il a fallu presque un siècle pour le gouvernement soit aussi majoritairement flamand.

Au niveau démographique, le taux de natalité en Wallonie était faible et le taux de mortalité important : la minorisation des wallons n’a fait que s’accroître.

Depuis quelques années, le taux de natalité en Wallonie est maintenant plus fort et la population vieillit des deux côtés.

# 3.2.5 Composante politique

Depuis la deuxième moitié du XXème siècle, la Flandre a occupé une place prépondérante dans la vie publique. IL y a une mainmise des néerlandophones aux postes décisionnels. La Flandre est donc favorisée. (Par exemple : la création du port de Zeebruge)

# 3.2.6 Composante économique

Pendant 200 ans, jusqu’à la première guerre mondiale, la Wallonie était une des régions les plus dynamiques au monde. La Belgique était dans le top 5 de la valeur économique, de l’industrie et du commerce. Le 19eme siècle est le siècle de la Wallonie. Développement du sillon industriel, riche en charbon, donc en entreprises sidérurgiques avec une bourgeoisie entreprenante. Pendant ce temps-là, la Flandre est surtout agricole.

En 1929, il y a une grande crise économique qui touche plus les flamands que les wallons. Ils migrent donc vers le sud comme travailleurs saisonniers. Cela crée un sentiment de dépendance et de frustration qui renforce le mouvement flamands.

Avant la guerre, la Flandre est rurale, avec un niveau de vie faible et beaucoup de chômage.

En 1933, il y a le « New deal » ; la Flandre se relance essentiellement par une industrie légère ou semi-lourde (dans le triangle Gand-Anvers-Bruxelles) et on assiste à une maritimisation économique : le développement du port d’Anvers et la création du port de Zeebruge avec l’aide de l’état.

Peu à peu, le charbon perd de son intérêt. Les entreprises sidérurgiques fusionnent et vieillissent.

1973 : Grande crise économique et structurelle. Graves conséquences sur les entreprises wallonnes vieillissantes. Les régions vont donc s’occuper de l’économie.

# 3.2.7 Conclusion

Les aspirations flamandes sont linguistiques : reconnaissance de la langue, de la culture.

Les aspirations wallonnes sont surtout économiques : le mouvement wallon s’est donc surtout développé dans la deuxième moitié du 19eme siècle.

# 3.2.8 Des évènements accélérateurs

* 1950 : La question royale
	+ Critiques envers le roi Léopold III (capitulation, abandon du peuple,…)
	+ Le roi se remarie avec une roturière pendant la guerre.
	+ Au retour du roi, un référendum a lieu pour trancher la question royale.
		- Flandre : majorité oui
		- Wallonie : faible majorité non
	+ En raison de ces résultats peu favorables, Léopold III abdique et laisse le trône à son fils, Baudoin (20 ans).
	+ Le prince Charles devient régent en attendant la majorité de Baudoin (21 ans).
	+ Le roi Baudoin prête serment un an plus tard.
* Les grandes grèves de l’hiver 60-61.
	+ Indépendance du Congo (60)
		- Perte économique pour la Belgique.
	+ Fin du charbonnage.
		- Perte économique pour la Belgique.

 Cela oblige le gouvernement à prendre des mesures (« la loi unique »)

* Réaction forte de la population
	+ Des troubles sociaux se développent.
	+ La Wallonie est plus touchée que la Flandre.
		- Cela explique les nombreux troubles en Wallonie et le « calme » relatif en Flandre.
* 1963 Délimitation de la frontière linguistique.
* 1969 « Wallen buiten »
	+ A Louvain, les francophones sont mis dehors.
		- Grandes manifestations.
			* Création d’une université francophone, aujourd’hui LLN.
	+ Les flamands ont peur du phénomène de la « tache d’huile ».

Par la suite, il y a une scission des partis politiques, qui passent de partis nationaux à des partis régionaux. Les grands partis sont divisés en deux : un parti wallon et son homologue flamand.

On voit aussi dès lors l’apparition de partis communautaire, partis qui défendent uniquement les intérêts d’une communauté.

 Gauche Centre Droite

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Socialistes | Catholiques | Libéraux |
| avant | PSB / BSP | PSC / CVP | PLP / PVV |
| mnt | PS/SPA | CDH/CDV | MR/VLD |

 En conclusion, tous ces événements ont provoqué la première réforme de la constitution en 1970-80-88-92 et 93.

Ainsi, on peut dire que la Belgique est devenue un état fédéral (même si ce n’est pas totalement le cas).

# 3.3 Les institutions

On peut dire que la Belgique n’est pas totalement un état fédéral car :

* Le sénat n’est pas la représentation totale des entités fédérées.
	+ Par exemple, les USA : C’est un état fédéré (50 états) il y a 2 sénateurs par états (100 sénateurs). De plus, la chambre est proportionnelle avec la population des états.
* Absence de partis nationaux.

(+ voir photocopies)

# 3.4 Les matières régionales et communautaires.

# 3.4.1 Les compétences de l’état fédéral.

* Il s’occupe de tout ce qui touche à l’intérêt national indépendant de toute considération linguistique, culturelle ou territoriale.
* S’occupe de l’union économique et sociale.
* La justice.
* La sécurité sociale.
* Les affaires étrangères.

# 3.4.2 Les compétences régionales.

* S’occupent de toutes les matières qui touchent à l’économie et au territoire.
	+ Le cadre de vie (environnement, eau, logement,…)
	+ L’économie (expansion, énergie, agriculture, emplois,…)
	+ Le réseau routier
	+ Les transports publics
	+ La tutelle sur les provinces et les communes ainsi que leur financement. (tutelle= pouvoir d’autorisation, d’approbation et d’annulation)

# 3.4.3 Les compétences des communautés.

* S’occupent de ce qui touche à la vie sociale et culturelle.
	+ Culturel :
		- Bibliothèque
		- Beaux-arts
		- Jeunesse
		- Radio/TV
		- Tourisme
		- Sport
	+ Enseignement, sauf pour :
		- L’obligation scolaire
		- La délivrance des diplômes
		- Les pensions des profs (mouahahah)
	+ L’emploi des langues dans :
		- L’administration
		- L’enseignement
		- Le milieu professionnel
	+ Personnalisable :
		- L’aide sociale
		- Les personnes handicapées, le 3eme âge, les enfants

# 3.5 Le déroulement des élections

# 3.5.1 L’évolution du droit de vote

* 1831 : indépendance de la Belgique
	+ Suffrage censitaire (cens = impôt) et capacitaire.
		- Censitaire et capacitaire : seules les personnes payant un impôt ET disposant d’un diplôme d’étude supérieur peuvent aller voter (la personne doit aussi être âgée de 25 ans)
		- 3,5 millions de belges, 45 000 ont voté => 1% de la population.
* 1893 : Instauration du vote plural
	+ Tous les hommes de plus de 25 ans votent mais certains ont entre une et trois voix, en fonction de son revenu et/ou de son diplôme.
* 1919 : Fin de la WW1 ; Instauration du suffrage universel (pour les hommes de + de 25 ans)
	+ Le système devient effectif de 1921, lors du premier vote effectué dans ce système.
* 1948 : Suffrage universel pour tout le monde (hommes et femmes) à partir de 21 ans.
* 1981 : A partir de 18 ans
* 1988 Le droit de vote aux élections communales est étendu aux ressortissants européens.

Le vote obligatoire

Le vote est obligatoire au Luxembourg, en Grèce et en Australie.

Pourquoi un vote obligatoire ?

Jusqu’en 1893, le vote est facultatif en Belgique.

En 1893, après une ascension soutenue par le peuple, le parti populaire (socialiste) arrive parmi les deux grands partis déjà en place, les Catholiques et les Libéraux.

La crainte de ces deux dernier est que leur électeurs, habitués depuis longtemps à aller voter, n’aillent pas aux urnes par paresse ou par habitude. Alors qu’ils savent que les électeurs socialistes iront tous ou presque voter car c’est une première pour eux. Afin de se prémunir au maximum, ils décident donc d’instaurer le vote obligatoire.

Les sanctions

* 1ère absence : réprimande ou de 25 à 50 euros d’amende.
* 2ème absence : jusqu’à 125 euros d’amende.
* Si il y a 4 absences en 15 ans : radié des listes électorales et privé de ses droits civiles et politiques.

Remarque : En plus d’être obligatoire, le vote est secret.

# 3.5.2 Les types de scrutins

|  |  |
| --- | --- |
| PROPORTIONNEL | MAJORITAIRE |
| *Définition : Chaque partis obtient un nombre d’élu proportionnel au nombre de voix obtenues.* | *Définition : Le parti ou la liste qui obtient la majorité obtient tous les sièges.* |
| **Avantages :** | **Avantages :** |
| Assure une représentation fidèle de chaque parti. | Assure l’efficacité parlementaire et gouvernementale à travers l’existence d’une majorité absolue d’une même tendance. |
| Permet aux partis moins importants d’avoir des représentants. | Encourage des gouvernements homogènes et des changements clairs. |
| **Désavantages :** | Système simple. |
| Calcules difficiles. | **Désavantages :** |
| Beaucoup plus difficile d’avancer une majorité stable. | Irrespectueux des proportions. |
| Besoin de coalitions et donc de compromis. | Défavorise les petits partis. |
| Parfois, cela permet à de petits partis de jouer un rôle disproportionné par rapport à leur nombre. |  |

# 3.5.3 La procédure

# 3.5.3.1 Avant les élections

* On reçoit une lettre de convocation qui indique la date, l’heure et l’adresse.
	+ Il faut être Belge (parfois ressortissant européen).
	+ Avoir 18 ans.
	+ Etre inscrit sur la liste électorale de la commune.
	+ Jouir de ses droits politiques.
* On peut voter par procuration si :
	+ Invalidité.
	+ Raisons professionnelles.
	+ Etudiants en examen.
	+ Raisons religieuses.
	+ Vacances.

# 3.5.3.2 Le jour des élections

En Belgique, c’est toujours un dimanche entre 8 et 13h. Si le bureau de vote est informatisé, c’est jusque 15h.

(Ensuite c’est le blabla du prof sur le comment ça se passe à l’intérieur, le truc du gros crayon rouge qu’on ne peut pas voler)

# 3.5.4 Les différentes manières de voter

* Les candidats se présentent sur de listes.
	+ L’ordre des listes est tiré au sort.
	+ L’ordre des candidats sur les listes est choisi par les partis.

Comment voter ?

1. Le vote en case de tête : c’est un vote pour le parti en entier, on signale soit qu’on est d’accord avec l’ordre des candidats établit par le parti soit qu’on s’en fou des candidats.
2. Le vote de préférence : C’est le fait de voter pour un ou plusieurs candidats de la liste (sur une seule liste !). On donne une voie au parti et une voie au candidat au sein de son parti pour être élu.
3. Vote en case de tête et pour des candidats équivaut à un vote de préférence.

# 3.5.5 La répartition des sièges entres les différents listes

Le nombre de siège à répartir dépend des circonscriptions.

Par exemple : une circonscription a droit à 9 sièges :

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| 130 000 | Vert | Rouge | Bleu | Orange | Mauve |
| Électeurs : | 54 000(1) | 40 000(2) | 21 000(4) | 9 800 | 5 200 |
|  | 27 000 (3) | 20 000 (5) | 10 500 |  |  |
|  | 18 000 (6) | 13 333 (8) | 7000 |  |  |
|  | 13 500 (7) |  |  |  |  |
|  | 10 800 (9) |  |  |  |  |
|  | 9 000 |  |  |  |  |
| Nombre de sièges : | 5 sièges | 3 sièges | 1 siège |  |  |

1. On additionne les résultats obtenus par les partis => Chiffre électoral de chaque liste.
2. On divise le chiffre électoral de chaque liste par 1, 2, 3,… jusqu’au nombre de siège à attribuer +1 (ex : 54 000 : 2 => 54 000 : 3 => …).
3. Le premier siège est attribué à la liste sur laquelle figure le quotient le plus élevé et ainsi de suite parmi les quotients restant.

# 3.5.6 La répartition des élus au sein d’une liste

Le calcul se fait de manière indépendante dans chacune des listes :

Comment faire ?

* Faire 3 comptages :
	+ Combien de bulletins avec votes en case de tête a reçu la liste (bulletin de liste complet)
	+ Combien de bulletin avec vote de préférence a reçu la liste (bulletin de liste incomplet)
	+ Combien de bulletin comportent un vote en sa faveur bénéficie un candidat.
* Désigner les élus :
	+ Tenir compte du nombre de sièges obtenus par la liste.
	+ Le nombre de voix en case de tête.
	+ Le nombre de voix de préférence par candidats.

Quand tout cela est terminé, on peut déterminer le chiffre d’éligibilité pour la liste. C’est-à-dire combien de voix un candidat doit-il obtenir pour être élu.

Chiffre d’éligibilité : Chiffre électoral de la liste X sièges obtenus par la liste

 Nombre de sièges obtenus par la liste +1

Tous les candidats dont le score en voix de préférence atteint ce chiffre sont élus d’office.

Dans le cas où un candidat n’atteint pas ce chiffre, on procède à **la dévolution** : répartir les votes en cases de tête entre les candidats par ordre de candidat sur la liste.

Exemple :

* Bulletin de liste complet : 238
* Bulletin de liste incomplet : 350
* Total : 588
* La liste obtient 3 sièges.
* Chiffre d’éligibilité : 441
* Voix à utiliser pour la dévolution : 238 x 3 = 714

**VOIX POUR LA DEVOLUTION : BULLETIN COMPLET X NOMBRE DE SIEGES**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Voix de préférence | Voix pour la dévolution | Total | Statut |
| Gilles | 125 | 326 | 441 | ELU |
| Sacha | 80 | 361 | 441 | ELU |
| Amandine | 72 | 37 | 109 |  |
| Valentin | 130 | 0 | 130 |  |
| Héloïse | 45 | 0 | 45 |  |
| Marion | 210 | 0 | 210 | ELUE |

Aujourd’hui, la loi divise le pot commun (voix pour la dévolution) en 2.

Questions d’interros

Question de Géo 6C :

1) Explique 2 exemples de mesures prises par la PAC et ayant des conséquences pour les agriculteurs belges.

 2) Explique quelles sont les contraintes que doivent respecter les pays pour rentrer dans l'UEM

 3) Inconvénients majeurs de l'instauration de l'€

 4) Quels sont les pays non membres de la zone euro, quelles sont les raisons de leurs non-participation

5) Qui exerce le pouvoir exécutif dans l'UE? Comment ? Explique cette institution

 6) Explique ce qu'est la politique économique de l'UE

 7) Définis BCE, serpent monétaire, accord ACP

‎1) Quels sont les éléments qui différencient les revendications wallonne et flamande

 2) Explique la répartition des élus au sein d'une même liste

 3) Lors de l'élaboration de la constitution belge en 1831, le même principe de pouvoir a été établi à différents niveaux du pays, explique

 4) Explique à travers les composantes démographiques et économiques le fait que la Belgique soit devenue un état fédéral

 5) Explique pourquoi les grèves d'hiver ont poussés la Belgique vers un état fédéral

 6) Sur quel principe se base la frontière linguistique ?

 7) Définis suffrage plural, droit politique, conseil de la communauté germanophones

voila les questions d'interros de 6A pour géo avec davaux :

1. explique à travers les composantes politiques et économiques le fait que la belgique soit devenu un Etat fédéral.

 2. explique comment l'évolution des questions linguistiques et communautaires a-t-elle, à partir des années 60, influencé la carte politique belge.

 3. explique ce qu'est le conseil flamand (composition, pouvoirs, compétences). Quelle est sa particularité ?

 4. explique, à travers un exemple, les aspects positifs et négatifs du scrutin majoritaire

 5. Lors de son élaboration, la constitution belge a consacré le meme principe d'organisation des pouvoirs à différents niveaux du pays. explique

 6. explique ce qu'est le walen buiten. Et pourquoi cet événement a-t-il accéléré la première révision de la constitution

Chap 2 :

1. qui exerce le pouvoir législatif au sein de l'ue? cmt? explique cette (ces) institution(s)

 2. explique quelles sont les contraintes que doivent respecter les pays candidats afin de rentrer dans l'uem

 3. les inconvénients majeurs de l'instauration de l'euro au sein de l'ue

 4. quels sont les pays non membre de la zone euro ? Explique, pour chacun d'entre eux, les raisons de leur non-participation et précise l'échéance éventuelle de leur entrée.

 5. compare et explique ce que sont les politiques monétaire et économiques de l'ue

 6. définis en donnant un mot d'explication : BCE, SME, monnaie fiduciaire